

LOI n° 2001-1011 du 5 novembre 2001 portant ratification de l'ordonnance n° 2001-273 du 28 mars 2001 transposant certaines dispositions de la directive 1999/62/CE du Parlement et du Conseil du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures et réformant le régime d'exploitation de certaines sociétés concessionnaires d'autoroutes (1)

NOR : EQUX0100046L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er

Est ratifiée, telle qu'elle est modifiée par la présente loi, l'ordonnance n° 2001-273 du 28 mars 2001 transposant certaines dispositions de la directive 1999/62/CE du Parlement et du Conseil du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures et réformant le régime d'exploitation de certaines sociétés concessionnaires d'autoroutes.

Article 2

L'article 2 de l'ordonnance n° 2001-273 du 28 mars 2001 précitée est complété par un 7° ainsi rédigé :

« 7° La convention de concession passée entre l'Etat et la Société française du tunnel routier du Fréjus en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'autoroute A 43 entre Aiton et Le Freney, et en vue de l'entretien et de l'exploitation de la section entre Le Freney et la plate-forme d'entrée au tunnel du Fréjus, et approuvée par le décret du 31 décembre 1993, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2050. »

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 novembre 2001.

Jacques Chirac

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Lionel Jospin

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
Laurent Fabius

Le ministre des affaires étrangères,
Hubert Védrine

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,*
Jean-Claude Gayssot

*Le ministre délégué
chargé des affaires européennes,*
Pierre Moscovici

La secrétaire d'Etat au budget,
Florence Parly

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2001-1011.

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 3206 ;
Rapport de M. Vincent Burroni, au nom de la commission de la production, n° 3295 ;
Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 10 octobre 2001.

Sénat :
Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n°16 (2001-2002) ;
Rapport de M. Ladislav Poniatski, au nom de la commission des affaires économiques, n° 26 (2001-2002) ;
Discussion et adoption le 23 octobre 2001.